chaque année nous perdons de l'argent ; peut-on, par suite, raisonnablement nous accuser d'être un spéculateur, de nous enrichir aux dépens de la Province ? J'ai été et je suis un agent de colonisation, je ne suis qu'un marchand de bois d'occasion.

Les lots qui me restent en mains sont sur le chemin Mercier, dans Port Daniel, je les ai réservés pour des colons de bonne foi, ils sont presque tous boisés et la terre y est bonne. Si j'avais été un spéculateur, j'aurais pu couper depuis 10 ans le bois qui se trouve sur ces lots, revendre même la coupe du bois sur chaque lot à des spéculateurs, à raison de $100 à $200 par lot, prix payé par la Port Daniel Lumber Co., dans plusieurs cas connus, je ne l'ai pas fait, parce que c'était tuer mon travail de colonisation, empêcher les colons de gagner leur vie et de vivre quand ils viendront s'établir sur ces lots, mais c'est justement parce que j'ai gardé ces lots boisés pour des colons qu'on veut me les enlever pour les revendre à des véritables spéculateurs qui, ceux-là, sauront bien couper le bois.

Le député du comté, M. John Hall Kelly, qui a été mon avocat, avant et après son élection, ne semble pas voir favorablement notre travail de colonisation canadienne et française dans son comté. Il est au courant de nos projets, il sait que c'est pour exécuter les plans de colonisation de M. Mercier et du curé Labelle, que nous sommes venus nous établir à Port Daniel et diriger des colons sur le chemin Mercier. Il ne peut pas nous considérer comme des adversaires politiques, et en a eu les preuves ; il sait que nous avons brûlé deux fois, perdu et dépensé 150,000 francs à Port Daniel dans nos tentatives de colonisation, que nous n'avons qu'un but : attirer des colons canadiens dans son comté, il aurait pu nous aider, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Je croyais pouvoir compter sur son appui, je regrette de dire que je ne l'ai pas obtenu. Je ne puis connaître les raisons qui ont engagé celui qui s'était fait nommer vice-président du Congrès de Colonisation de St-Jérôme, à me refuser son concours. Le député du comté qu'a illustré Mercier, aurait pu marcher sur ses traces, nous aider, comme l'aurait fait Mercier vivant, favoriser de toutes ses forces la colonisation canadienne et française, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

Dans de pareilles conditions, j'ai perdu toute confiance de voir réaliser nos projets, le découragement s'est emparé de moi, voilà 9 ans que je perds mon temps à Port Daniel au point de vue de la colonisation, 9 ans que j'endure bien des ennuis, mon silence a duré assez longtemps, il faut que je parle et fasse connaître ce qui se passe à Port Daniel, la position n'est plus tenable. On ne peut faire avec succès de la colonisation dans la province de Québec, qu'avec le concours et l'aide des départements des terres de la Courronne et de la colonisation et tout au moins l'appui moral ou le laisser faire du député du comté où l'on veut créer un mouvement. Si l'un de ces trois éléments fait défaut, c'est la discorde, la ruine et l'insuccès. Les promesses, les faveurs, les bonnes dispositions des ministres sont annihilées par l'hostilité, le mauvais vouloir du député. Le ministre le mieux disposé, le plus sympathique, par la faute du système vicieux qui régit la colonisation de la province, peut chaque jour commettre des injustices, des infamies même pouvant amener la ruine des colons.